nécessaire pour assurer une plus grande concentration des efforts.

L'alinéa B de cette disposition souligne la nécessité de faire une réclame intense autour de l'entreprise maîtresse de l'Organisation. Il va sans dire que nous attachons beaucoup d'importance à ce point. Le chef de la délégation du Royaume-Uni a souligné combien l'UNES-CO avait intérêt à simplifier ses projets publicitaires. Je n'ai pas l'intention de revenir là-dessus parce qu'il va de soi que la publicité porte plus juste et plus loin quand elle ne se disperse pas sur une infinité d'objets.

Quant à l'alinéa C du dernier article de notre résolution, il demande simplement qu'on fasse rapport à la Sixième Conférence sur les résultats obtenus dans le choix et l'exécution du thème central, afin que la Conférence générale soit mieux en mesure de décider s'il y a lieu de conserver les mêmes thèmes ou de les remplacer par d'autres.

Bref, notre résolution vise à accomplir trois choses:

1) Confirmer et étendre la pratique suivie par le Directeur général et le Conseil exécutif, qui consiste à établir un ordre de priorité pour les divers projets du programme de l'UNESCO en demandant à la Conférence générale de formuler une directive dans ce sens;

2) Autoriser le Directeur général, dans la mesure du possible, à effectuer les mutations de personnel nécessaires à l'exécution d'un projet ou à l'encouragement des travaux d'un service choisi par la Conférence générale;

3) Grâce au choix d'un thème central provisoire, aider le Service d'Information de l'UNESCO à concentrer ses efforts

publicitaires.

J'espère que cette brève explication éclairera le projet de résolution que je présente au nom du Canada. S'il est adopté, les mesures qu'il préconise serviront à rendre l'UNESCO plus efficace et à lui donner plus de crédit auprès des populations qui ont pu jusqu'ici se méprendre sur son utilité. Les non-initiés, qui constituent après tout la majorité des contribuables, doivent être mieux renseignés et plus au courant des objectifs de l'UNESCO, si l'on veut qu'ils consentent à en appuyer les entreprises. Il nous incombe donc de dissiper l'impression de nébulosité et de dispersion qui s'est graduellement créée, en mettant en relief certaines entreprises importantes de l'Organisation. C'est à ce prix seulement que l'UNESCO pourra rallier la sympathie et l'appui qu'elle mérite.

ANNEXE 14

Projet de résolution 1 soumis par la délégation du Canada à la cinquième session de la Conférence générale de l'UNESCO, le 24 mai 1950: Choix des thèmes centraux de l'UNESCO

La Conférence générale,

Ayant pris note, avec satisfaction, de la définition des objectifs et domaines d'action essentiels de l'UNESCO qui figure dans le "Programme de l'UNESCO présenté par le Conseil exécutif — Paris, 1950" (5C-5(1)Rev),

Ayant pris note de l'opinion exprimée par le Conseil exécutif, à savoir que "vu l'ampleur de ces tâches, il convient, pour des raisons d'ordre pratique, de déterminer les travaux qui devront être entrepris à tel ou tel moment"

Considérant qu'il est nécessaire de réduire strictement les initiatives prévues pour 1951 à celles qu'il est effectivement possible d'entreprendre avec le personnel et les crédits dont dispose l'Organisation,

Considérant qu'il est désormais indispensable de concentrer au maximum les ressources, de façon à éviter toute nouvelle dispersion des efforts et à assurer à l'UNESCO le large appui d'un public mieux instruit des fins et des objectifs de l'Organisation, Décide:

- a) de remettre à une époque plus favorable l'exécution de tous projets non prioritaires du programme de base de l'UNESCO, et de ne poursuivre l'exécution des projets d'importance secondaire que dans une mesure réduite,
- b) de choisir, parmi les projets prioritaires du programme, un ou plusieurs thèmes ou services principaux qui recevront le nom de "thème cen-tral" ou "thèmes centraux" de l'UNESCO pour 1951;

Charge le Directeur général, d'accord avec le Conseil exécutif et en s'inspirant des recommandations formulées sur des points particuliers par les délégations nationales à la cinquième session de la Conférence générale,

¹ Cette résolution n'a pas été mise aux voix.